

SUR LE FLANC DE LA MONTAGNE **SAINTE-VICTOIRE**

La forêt départementale de Roques-Hautes

par Bernard CHEVALIER*

Depuis plus de 10 ans, le Département des Bouches-du-Rhône a engagé des actions significatives en matière de protection du patrimoine naturel.

Parmi celles-ci, l'acquisition de terrains boisés, souvent pour les soustraire à diverses menaces, et d'abord les constructions immobilières, figure en bonne place (1).

Mais l'acquisition est un pas souvent insuffisant. Le département l'a bien compris, et a suscité dès l'origine une réflexion qui a défini les travaux à faire, pour équiper, mais surtout entretenir.

Car c'est là que se situe la pierre d'achoppement de la gestion quotidienne.

* Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts.
Office national des forêts
Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
46, avenue Paul Cézanne
13048 Aix-en-Provence cedex 2

LA
CONSTITUTION
D'UN
ENSEMBLE
BIEN PLACÉ

En moins d'un an, le Département a pu acquérir trois propriétés contiguës, pour former ce magnifique ensemble de près de 550 ha :

- le domaine de Roques-Hautes pour 292 ha, acheté par acte du 16/10/1973,
- le parc de Sainte-Victoire en Provence, pour 28 ha, acheté par acte de même date.

— le domaine du Vallon de Doudon, pour 214 ha, acheté par acte du 26/6/1974.

Ainsi a été formé un magnifique ensemble, situé à l'extrême Ouest du célèbre Massif de Sainte-Victoire, à moins de 10 km d'Aix-en-Provence.

Une subvention partielle a été obtenue du Ministère chargé de l'Environnement (F.I.A.N.E.), et, conformément au Code forestier français, a été prononcée la Soumission au Régime forestier, qui prévoit des règles d'exception, et une liaison entre le propriétaire et l'Office national des forêts pour l'aménagement et la gestion.

Dès l'origine, les orientations à prendre ont été étudiées d'un commun accord entre le Département propriétaire, et l'Office national des forêts, chargé de la gestion. Le Conseil général, assemblée délibérante du Département, a constitué un groupe de travail local, chargé d'animer la réflexion, d'examiner les projets, et, bien entendu, de donner son avis avant examen des projets de budget annuel par l'Assemblée départementale.

(1) En utilisant les ressources de la Taxe départementale d'espaces verts (T.D.R.).

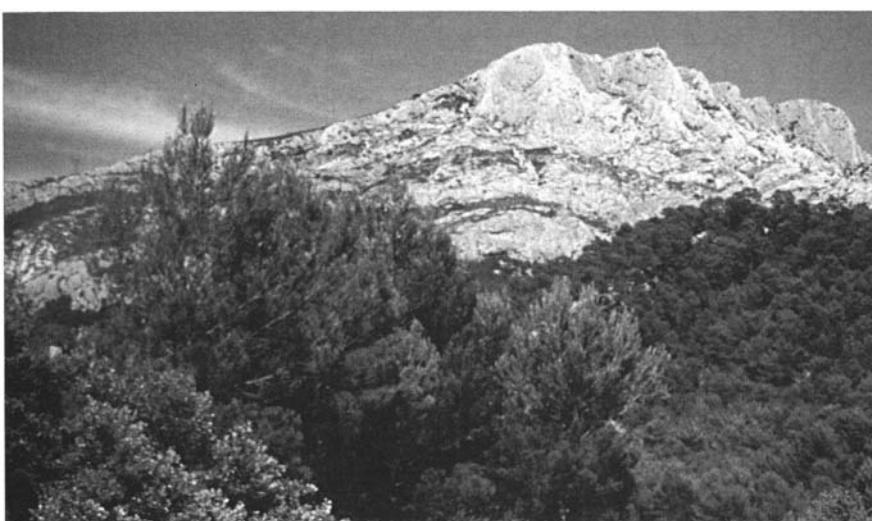
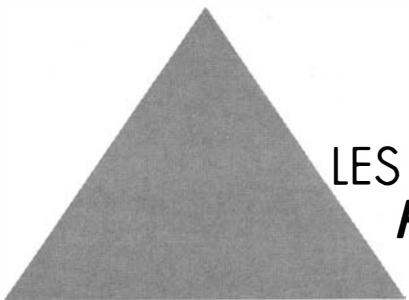


Photo 1

Photo J. Bonnier



LES OPTIONS RETENUES

Schématiquement, deux priorités ont été dégagées, dès l'origine : protection du site et large ouverture au public.

D'entrée de jeu, la tâche était ardue, puisque ces deux objectifs, difficiles à atteindre, appellent des solutions souvent contradictoires ; l'ouverture au public risque en effet, dans certains domaines, d'avoir des conséquences néfastes pour la protection.

1. — PROTECTION DU SITE

Il est évident que la plupart des dangers qui menacent habituellement les espaces naturels sont écartés grâce à la maîtrise foncière par le Département et la soumission au régime forestier.

Reste le feu qui constitue un grand danger. Les forestiers ont cherché à minimiser ce risque par tous les moyens possibles.

Le premier est une présence humaine : le Département a, sur son budget, renforcé les effectifs de l'O.N.F. De plus, des travaux d'équipement et d'entretien étant régulièrement entrepris, une petite équipe d'ouvriers se trouve sur place les jours ouvrables.

Rien ne remplace cette présence, indispensable pour la surveillance, mais également appréciée par le public, qui a besoin d'un renseignement, plus souvent que d'un rappel à l'ordre.

Il n'est, bien sûr, pas question de payer à longueur d'année des personnels uniquement chargés de tâches de surveillance, de conseils et de répression. La meilleure présence sera celle des ouvriers chargés de l'entretien, puisqu'il s'agit de tâches aussi ingrates qu'importantes.

Pour Roques-Hautes, ce sont deux ouvriers qui, à temps complet, sont chargés de l'entretien, en assurant aussi la surveillance indispensable.

L'équipement du terrain est le second volet classique de la protection. Mais la Forêt Départementale de Roques-Hautes se trouve au sein même du site classé de la Montagne Sainte-Victoire, dont elle constitue un accès privilégié, en même temps qu'un point de vue intéressant. Les oppo-

sants à toute modification du site étaient nombreux.

Mais il faut savoir mesurer les responsabilités : ne rien faire n'est pas, en général, un parti neutre. Une forêt privée d'accès dont le sous-bois ou l'étage dominant sont livrés à eux-mêmes, est à la fois très vulnérable et impossible à défendre contre le feu.

Des controverses passionnées ont opposé les partisans et les ennemis

Moyennant ces conditions, nous estimons que les chemins ainsi créés améliorent la protection du massif et constituent un réseau d'un grand intérêt pour les piétons.

A Roques-Hautes, le réseau existant a été repris, puis entretenu de façon à rester en bon état : liaison Sud-Nord Le Toscan — barrage Bimont, Chemin de l'Aqueduc, Chemin des Espinades, Chemin de la Risante au Barrage Zola.

Deux secteurs ont été rendus accessibles par amélioration de voies existantes, en totalité ou en partie : Chemin des Harmelins, large boucle ceinturant un mamelon, Chemin du Barrage, assurant une seconde jonction Sud-Nord, de la Ferme de Roques-Hautes au Barrage Bimont, Chemin de la Carrière du Marbre, complétant le maillage par une liaison Est-Ouest Le Toscan-Roques-Hautes.



Photo 2. Canaliser la circulation automobile.

Photo J.B.

des routes. Les « opposants » soutenaient que les routes et chemins, en autorisant la pénétration motorisée, constituaient un facteur de nuisances : bruits, pollution, dépôts de déchets, pénétration trop facile. Un dramatique épisode, lors de l'année 1984, a obligé à construire ou remettre en état des voies d'accès, à la hâte et sans la moindre précaution, l'absence de tout équipement rendant tellement facile la progression du feu qui a duré plusieurs jours !

La position que nous avons défendue, de façon constante, consiste à dire que ce n'est pas la route elle-même qui est dangereuse, mais l'usage qui en est fait. Notre objectif est donc :

- de créer la route,
- d'en empêcher l'usage par tout véhicule (obstacles passifs),
- de contrôler chaque jour l'état de l'obstacle et de sanctionner les contrevenants éventuels.

Bien entendu, les plus grandes précautions ont été prises pour limiter toute atteinte à l'environnement. Les reliefs tourmentés et substrat argileux difficile ont, sur certaines sections, obligés à revêtir. Là aussi, un effort d'imagination sur le matériau et sa couleur ont permis une intégration dans le site la meilleure possible.

Tous ces travaux ont été réalisés entre 1976 et 1984.

L'équipement du terrain en vue de la protection comprend aussi les **entretiens des peuplements forestiers**, pour les rendre moins sensibles ou moins vulnérables au feu et constituer des « coupures de combustibles ».

Ce sont des actions à court terme, sous forme de débroussaillements qui enlèvent les plantes indésirables, en sélectionnant les meilleures, et de plantations, là où cela se révèle possible, d'espèces dont le comportement vis-à-vis du feu sera nettement plus favorable, si ces sujets parviennent à l'âge adulte.

2. — ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC

Dès l'acquisition, le Département a clairement affiché sa position : la propriété devait être ouverte au public.

La situation de cette forêt, à une dizaine de kilomètres d'Aix, une quarantaine de Marseille, faisant partie d'un site aussi renommé, laissait prévoir une pression importante.

A l'inverse, une fréquentation très dense détruit ce qui fait le charme et l'intérêt du domaine : beauté, calme. Un piétinement intense compromet même, on le sait, la pérennité et la régénération des peuplements forestiers.

Les principes suivants ont été retenus, dans l'aménagement :

- Equiper la périphérie pour l'accueil, en particulier les véhicules,
- soustraire, par contre, toute la zone centrale à toute pénétration motorisée,
- Essayer d'éviter la spécialisation de l'espace.

— Ne mettre en place que des équipements légers, en choisissant avec soin l'emplacement et le matériau.

C'est ainsi qu'ont été réalisés des parkings de périphérie (zone du Toscan et zone de Roques-Hautes), complétant la zone d'accès du barrage Bimont.

Il s'agit de simples alvéoles dans le sous-bois, reliées par des chemins de roulement rustiques.

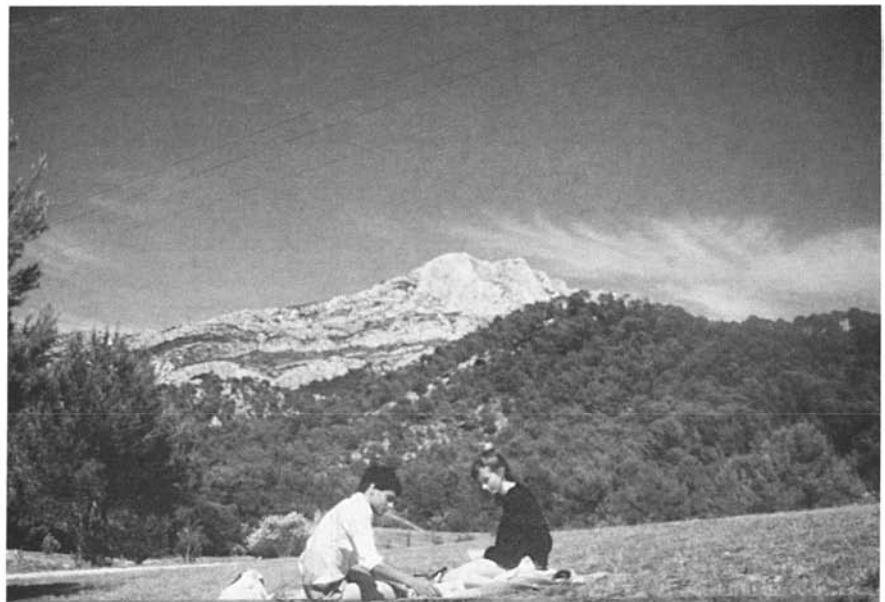
Les classiques tables-bancs ont été installés à proximité, en veillant aux emplacements. Le matériau devait répondre aux objectifs de rusticité et d'intégration. Les tables sont des tranches de « marbre » local, en fait de brèche d'Alep, dont une carrière avait fonctionné sur place (cf. : carrière de marbre, sur le plan), jusqu'à la guerre. On ne pouvait rêver plus local, plus solide et plus rustique.

De solides plots de mélèze, de chêne ou de simple pin traité font de bons bancs, qui servent à tout : le pique-nique, le jeu ou ... la sieste.

Des corbeilles simples facilitent le ramassage des inévitables déchets.

Une vaste clairière, traitée en prairie rustique, ravit les joueurs de ballon ou amateurs de footing; un petit anneau permet aux apprentis cyclistes de s'initier, à l'abri de tout véhicule.

De cette périphérie, relativement équipée, partent des itinéraires de promenades de toutes difficultés. C'est ainsi que se cotoient la mère de famille, poussant une voiture d'enfant,



Photos 3 et 4. Accueillir tous les publics.

Photo J.B.



Photo 5. Des équipements solides.

Photo J.B.

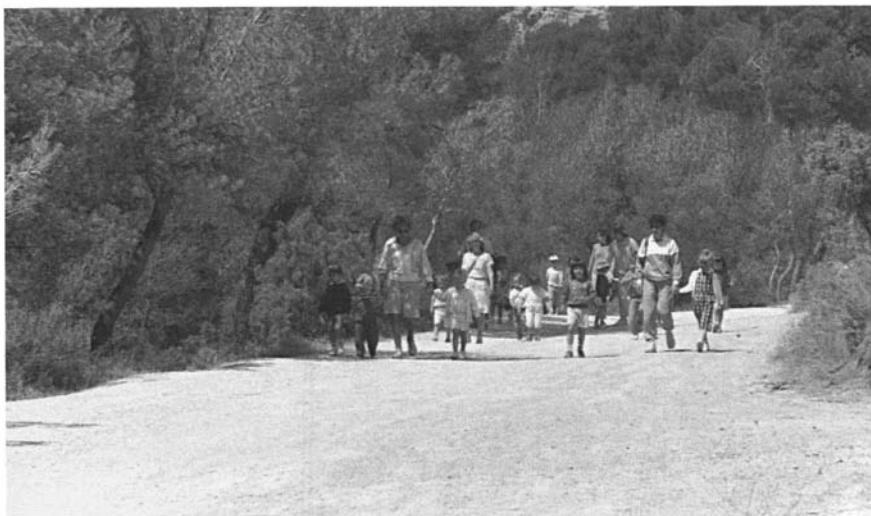


Photo 6.

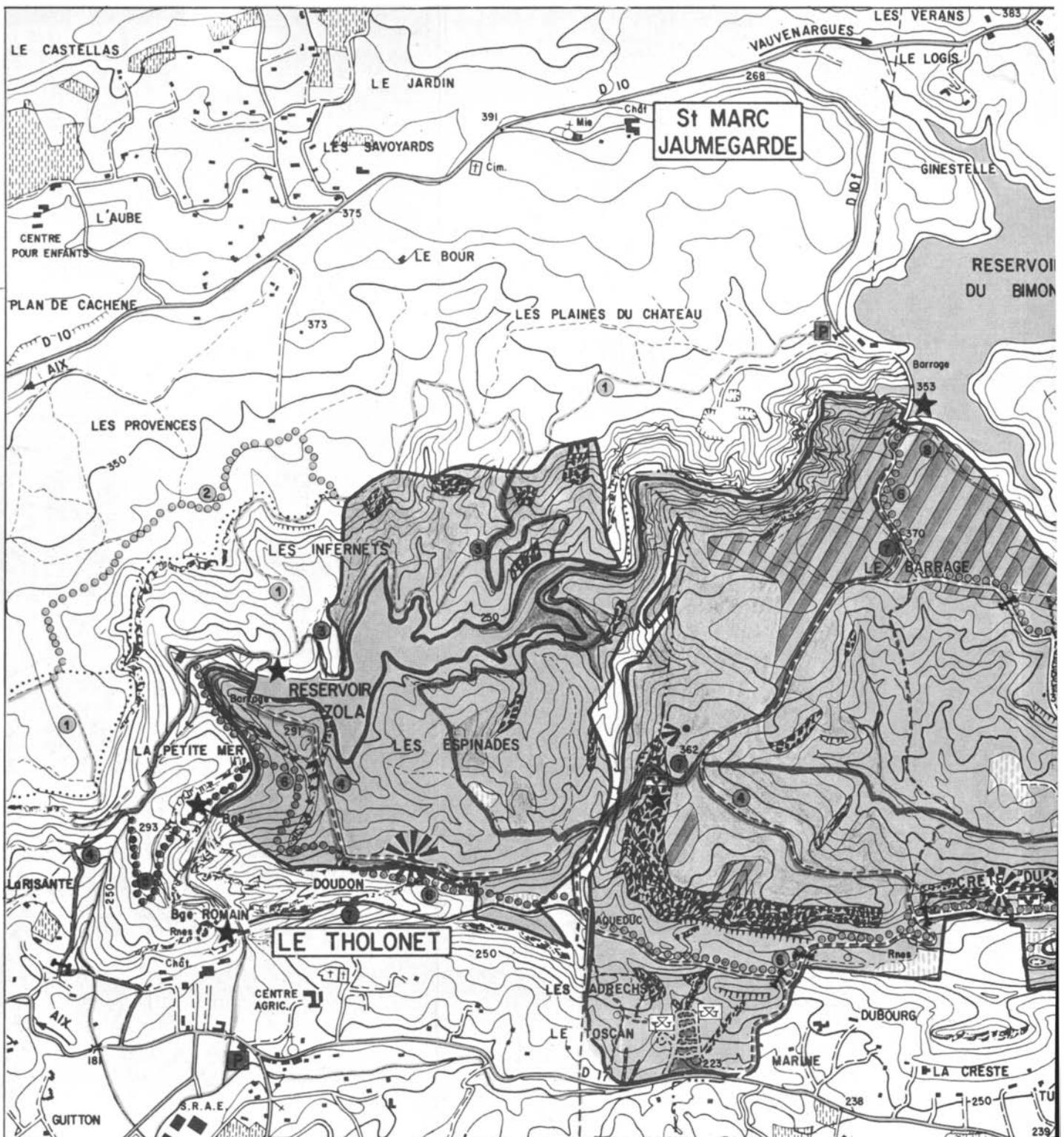
Photo J.B.

et le grimpeur de haut niveau, en chaussons d'escalade, les mousquetaires sonnant le long du sac, le groupe de jeunes attirés par la « pelouse » et les moins jeunes pour une marche au soleil.

Le mono-usage est une tentation de clarification de l'espace et de l'équipement dans l'esprit de l'aménageur. Quitte à gérer quelques conflits, il vaut mieux l'éviter. Si l'on n'arrive pas à assurer l'usage multiple et la convivialité à l'occasion du loisir, où sera-ce possible ?

L'information a fait l'objet d'une réflexion détaillée. Car le public, quel qu'il soit, a besoin de savoir où il se trouve.

Figure 1. Légèrement réduit, le plan distribué au public.



Mais les forestiers, totalement soutenus par la collectivité départementale propriétaire, ont estimé d'abord que les périodes passées dans la nature étaient des moments privilégiés pour apprendre ou mieux connaître. Et, comme on l'entend parfois, on protège mieux ce que l'on aime, on n'aime pas facilement sans connaître.

Trois efforts clefs ont été réalisés :

1. — Panneaux d'accueil à l'entrée, avec mot de bienvenue, cartographie générale, et quelques informations locales.

Le souci du matériau, déjà évoqué, restant présent, ces panneaux ont été entièrement gravés sur bois, ce qui constitue un travail important au départ, mais qui s'intègre au site, et s'est peu dégradé au fil des ans.

Ces panneaux d'accueil ont été complétés par une signalisation des points d'intérêt. Cette signalisation complète le balisage de sentiers, réalisé ici, comme dans tout le massif, par des associations au contact desquelles les forestiers restent en permanence : Association des Excursionnistes Provençaux; Fédération Nationale des Sentiers de Grande Randonnée; Club Alpin Français.

2. — Edition d'un petit guide. Avec l'aide du département, un petit guide très simple a été édité. Il comporte d'abord une bonne carte couleur, à l'échelle au 1/15 000^e, situant les principaux centres d'intérêt et les sentiers balisés, et donnant quelques informations sur les origines, l'histoire et les curiosités du domaine.

3. — Mise en place d'un sentier botanique. La forêt méditerranéenne est un milieu complexe et vulnérable. Roques-Hautes accueille des visiteurs du monde entier, venant retrouver des sites Cézanniens : occasion privilégiée pour faire mieux connaître cette flore et ses équilibres délicats.

Toutes les plantes classiques du « cortège » local sont répertoriées et balisées. Des panneaux gravés, et pyrogravés pour le dessin, expliquent chaque plante, sa place, son intérêt et ses usages, le cas échéant.

Le travail de conception, de gravure et de mise en place est important.

Mais un équipement est créé pour longtemps. Il fera la joie des écoles des Bouches-du-Rhône, mais aussi de promeneurs qui auraient tous voulu un



forestier, ayant des connaissances et sachant les faire passer avec la conviction qui caractérise la profession; le sentier botanique le remplacera, du moins en partie.

Telles sont les idées et les réalisations concrètes que l'Office National des Forêts a mises en œuvre pour le compte du Département, propriétaire.

Le succès de cet ensemble se mesure aussi bien à la quantité de visiteurs qui, certains jours, sont même trop nombreux, qu'à leur satisfaction, si l'on croit aux résultats des sondages.

Il reste à souhaiter que d'autres réalisations du même type diluent les visiteurs, afin que la forêt ne soit pas victime de son charme, ce qui, du même coup, le lui ferait perdre.

B.C.

RÉSUMÉ

Le Département des Bouches-du-Rhône conduit une politique active d'acquisition d'espaces naturels et les met à la disposition du public.

L'article décrit les objectifs de l'aménagement du Domaine de Roques-Hautes : protection du site, accueil et information du public et les mesures pratiques mises en œuvre pour les atteindre.

SUMMARY

The Département Bouches-du-Rhône has lead for more than 10 years, an activity of buying natural areas. It has begun to constitute items of homogenous management. The Domaine de Roques Hautes, next to Aix-en-Provence, is one of these items, totalising 534 ha.

This property is to be used by the public and is managed by the Office National des Forêts.

It has been laid out so as to keep the property and the surroundings safe (setting of Sainte Victoire) and to welcome people and inform them about things of the nature in Provence.

Protection means equipment of the ground, especially with roads, in order to make it easier to come with means of fight in case of fire and works of forestry, in order to create fuelbreaks among the trees.

To welcome people means also vehicles, discretely dealt, and different facilities offered to people by several activities — walking, sport, hiking, picnics...

As for information to the people, it takes different forms :

Presence of forest agents, signs, marked out and informed botanical paths and a leaflet.



Photos 7, 8, 9. Une station du sentier botanique.
Photo J.B.



Today, the problem of the managers is to avoid that the success of this result damages its quality.

RESUMEN

La provincia de Bouches-du-Rhône lleva una política activa de adquisición de espacios naturales desde unos 10 años. Ha emprendido de constituir unidades de gestión homogéneas. La propiedad territorial de Roques-Hautes, en las cercanías de Aix-en-Provence es un de esas unidades que cubre 534 ha.

Se ha destinado esa propiedad territorial al público y se ha confiado la gestión al Oficio Nacional de las Florestas.

Los objetivos de la ordenación han sido la protección de la propiedad territorial y del monte que lo rodea (el sitio de la Montagne Sainte-Victoire), la acogida y la información del

público sobre lo que toca a la naturaleza provenzal.

La protección comporta medidas de equipo del terreno, como por ejemplo para la vialidad, afines de facilitar el acceso de los medios de lucha en caso de incendio, tareas de selvicultura, para ordenar rupturas de combustible (fuel break) entre las poblaciones forestales.

La acogida del público comprende el de los vehículos, tratado discretamente y las diferentes facilidades dadas al público con diversas actividades : paseo, deporte, caminata, sitios para comer, etc... Por lo que toca a la información, se manifiesta bajo varias formas : la presencia de agentes forestales, carteles, un camino jalónado y con informes y un prospecto.

El problema de los administradores hoy, es el de evitar que el éxito de esta realización altere la calidad.